



KPMG SA
36 rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Association Centre Hélène Borel

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Association Centre Hélène Borel
3 Avenue du Château du Liez 59283 RAIMBEAUCOURT

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
36 rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Association Centre Hélène Borel

3 Avenue du Château du Liez 59283 RAIMBEAUCOURT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association Centre Hélène Borel,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre Hélène Borel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "Changement de méthode comptable" dans le paragraphe "Règles et méthodes comptables" de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 17 juin 2026

KPMG SA

Maxime BRION

Commissaire aux comptes

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)	95 914	76 732	19 182	21 100
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 004 393	918 843	85 550	116 573
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	750 769	135 011	615 758	588 975
	Constructions	49 702 251	25 307 133	24 395 118	25 162 059
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	6 812 355	5 828 716	983 639	1 043 821
	Autres immobilisations corporelles	2 514 031	2 005 779	508 252	574 077
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	1 573 765	114 078	1 459 688	798 440
ACTIF CIRCULANT	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	7 884		7 884	7 884
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	477 999		477 999	593 839
	Total II	62 843 447	34 309 559	28 533 888	28 885 668
	Stocks et en-cours	76 189		76 189	68 540
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 028 085	21 982	2 006 103	1 872 628
	Créances reçues par legs ou donations				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	548 095	58 621	489 474	1 791 143
	Charges constatées d'avance	841 043		841 043	854 417
	Valeurs mobilières de placement	2 182 037		2 182 037	1 640 123
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	1 982 514		1 982 514	2 419 781
	Total III	7 657 963	80 603	7 577 360	8 646 632
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	70 597 324	34 466 894	36 130 430	37 553 400

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		31/12/2025		31/12/2024	
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise				
	Fonds propres statutaires		100 263		97 909
	Fonds propres complémentaires		1 230 362		1 230 362
	Fonds propres avec droit de reprise				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité		2 584 970		2 315 818
	dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		528 180		528 180
	Autres				
	Report à nouveau		1 483 496		1 861 469
	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		(36 151)		(35 916)
	Excédent ou déficit de l'exercice		168 234		(92 557)
	dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée				
	Situation nette (sous-total)		5 531 175		5 377 085
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement		5 103 076		5 240 208
	Provisions réglementées		62 025		62 025
	Total I		10 696 276		10 679 318
Autres fonds propres	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés		2 203 004		2 450 047
	Total III		2 203 004		2 450 047
Provisions	Provisions pour risques		312 364		776 997
	Provisions pour charges				
	Total IV		312 364		776 997
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires		200 000		200 000
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		15 413 117		16 383 518
	Emprunts et dettes financières divers		1 381 900		1 269 709
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		4 696		3 988
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 371 456		1 444 168
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales		4 255 351		3 998 729
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		259 930		314 588
	Produits constatés d'avance		32 337		32 337
	Total V		22 918 787		23 647 037
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)		36 130 430		37 553 400

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	2 331 696	2 077 725
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	24 806 096	24 144 684
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	54 701	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	507 103	435 112
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	455 482	296 542
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	476 896	311 472
	Total des produits d'exploitation	28 631 974	27 265 535
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	234 502	232 115
	Variation de stocks	(7 649)	7 079
	Autres achats et charges externes	5 454 315	5 433 856
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 684 462	1 631 211
	Salaires	12 961 541	12 150 707
	Cotisations sociales	5 478 025	5 268 823
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 859 796	1 742 653
	Dotation aux provisions		434 258
	Reports en fonds dédiés	208 439	263 523
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	279 181	88 013
	Total des charges d'exploitation	28 152 610	27 252 237
RESULTAT D'EXPLOITATION		479 364	13 298

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		479 364	13 298
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	40 570	84 909
	Autres intérêts et produits assimilés	29 874	5 423
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		5 753
Total des produits financiers		70 445	96 085
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	373 838	392 972
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		373 838	392 972
RESULTAT FINANCIER		(303 393)	(296 888)
RESULTAT COURANT avant impôts		175 970	(283 590)
	Produits exceptionnels		522 069
	Charges exceptionnelles		318 186
RESULTAT EXCEPTIONNEL			203 882
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		7 736	12 849
TOTAL DES PRODUITS		28 702 418	27 883 689
TOTAL DES CHARGES		28 534 184	27 976 245
EXCEDENT ou DEFICIT		168 234	(92 557)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe

Informations générales

Objet social

L'association a pour objet de contribuer à la satisfaction des besoins (médicaux, sociaux, éducatifs, psychologiques, affectifs et familiaux) des personnes (et/ou de leur entourage) qui se trouvent en situation de dépendance, causée notamment par le handicap, la maladie, l'âge ou l'accident.

Nature et périmètre des activités

Ses principales missions sont :

- Intervenir dans les domaines de l'accueil, de l'hébergement, la prise en charge, l'assistance et le soutien au bénéfice des personnes en situation de dépendance et/ou leur entourage ;
- Soutenir et développer toute action en faveur des aidants ;
- Créer des partenariats favorisant l'inclusion et l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de dépendance ;
- Etre force de proposition par le développement de la recherche, la formation et la promotion d'études favorisant l'amélioration de l'accompagnement des personnes en situation de dépendance.

Moyens mis en oeuvre

Pour ses activités règlementées, l'association reçoit des dotations principalement versées par le Conseil Départemental et l'ARS. En 2025, ces financements ont représenté 24 806 K€. Pour ses activités d'hébergement et de logement, l'association utilise des lieux dont elle est propriétaire et des lieux pour lesquels elle contractualise des baux de locations avec les propriétaires.

L'association mène son programme d'activité avec une équipe salariée de 429 personnes et une équipe bénévole de 40 personnes.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **36 130 430** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **28 702 418** euros et un total **charges** de **28 534 184** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **168 234** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hormis application du règlement ANC n°2022-06, voir paragraphe ci-dessous) ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association applique les recommandations du Plan comptable "prévues par l'instruction ministérielle n°09-006 du 31 mars 2009 dite "M22" relative à la comptabilité des établissements et services sociaux gérés par des organismes privés à but non lucratif modifiée par l'instruction ministérielle n° DGCS/SD5C/DGFIP/DGCL/2014/156 du 19 mai 2014" retenu dans son secteur d'activité suivant l'avis 2007-05 du CNC.

Changement de méthode comptable

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et publié au Journal officiel du 30 décembre 2023, applicable à compter des exercices ouverts au 01/01/2025, ainsi que du règlement ANC n°2023-03 entraînant modification de l'ANC n°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. La première application du règlement de l'ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

Les principaux impacts du changement de réglementation sont les suivants :

- Suppression des transferts de charges (poste 79) ;
- Nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux opérations directement liées à un événement majeur et inhabituel ;

Règles et Méthodes Comptables

- Réforme du contenu des annexes.

Les principaux impacts liés au nouveau règlement comptable sont les suivants :

Poste concerné (ancien modèle)	Montant N selon ancien format	Reclassement requis au titre du règlement	Poste d'arrivée dans le nouveau modèle (intitulé complet)	Montant après reclassement
Transferts de charges	88 684	Reclassés selon la nature de l'opération	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions / Autres produits / Production vendue / Salaires (selon le cas)	88 684
Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat (en produits exceptionnels)	236 263	Reclassées en produits d'exploitation	Subventions	236 263
Charges constatées d'avance	827 280	Présentées en "Créances – Charges constatées d'avance"	Actif circulant – Créances	827 280
Frais d'établissement	95 914	Présentés dans un poste spécifique hors immobilisations	Frais d'établissement	95 914

Aucun autre changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Règles et Méthodes Comptables

Type	Mode d'amortissement	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique et de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Constructions	Linéaire	50 ans
Agencement des constructions	Linéaire	10 à 25 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	3 à 10 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	5 à 20 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et Méthodes Comptables

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Faits marquants de l'exercice :

Aucun fait majeur n'est intervenu au cours de l'exercice.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	95 914					95 914
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	1 004 393					1 004 393
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 100 307					1 100 307

CORPORELLES	Terrains	699 977		50 792			750 769
	Constructions sur sol propre	40 053 677		181 622			40 235 299
	sur sol d'autrui	907					907
	instal. agencement	9 100 749		365 296			9 466 045
	Instal technique, matériel outillage industriels	6 583 114		229 241			6 812 355
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	46 459		56 243			102 702
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 389 107		22 222			2 411 329
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	899 632		674 133			1 573 765
	Avances et acomptes	12 886				12 886	
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	59 786 508		1 579 549		12 886	61 353 171

BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
--	--	--	--	--	--	--

FINANCIERES	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	7 884				7 884
	Prêts et autres immobilisations financières	593 839			115 840	477 999
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	601 723			115 840	485 883

TOTAL	61 488 538		1 579 549		128 726	62 939 361
-------	------------	--	-----------	--	---------	------------

Immobilisations

Immobilisations corporelles

Pour certains matériels, le point de départ de l'amortissement est le 1^{er} janvier de l'exercice suivant l'investissement, quelle que soit la date de mise en service. Cette pratique est retenue pour ne pas fausser le résultat d'exploitation de chaque année, puisque la DDASS ne finance la dotation aux amortissements qu'à compter du 1^{er} janvier de l'exercice suivant l'investissement.

En 2005, conformément à la réglementation comptable en vigueur, les immobilisations significatives ont fait l'objet d'une analyse par composants. Le cas échéant, les durées d'amortissement de chacun des composants ont été revues afin de correspondre aux durées d'utilités estimées des biens concernés.

Immobilisations en cours

En 2025, certaines immobilisations en cours ont été terminées, alors que d'autres ont été entamées. Au 31/12/2025, les immobilisations en cours correspondaient à 1 573 765 € où le détail est repris ci-après :

	2024	2025
Ferme d'Arleux	97 899 €	
Tour	7 034 €	
Salle Polyvalente	24 795 €	236 118 €
Fissure bâtiment	561 199 €	560 701€
Réaménagement FAM Raimbeaucourt	1 733 €	1733 €
Batiment logistique	61 634 €	350 979€
Panneaux photovoltaïque	114 078 €	114 078 €
Co-Working	14 711 €	14 711 €
Prairie Ferme	16 550 €	295 448 €
Site internet		

Immobilisations

Ventilation des investissements par établissement

	Etab	Arieux	Lomme	Fiscal	Association	Global
Agencements de terrains aménagés	12 840			35 331	2 621	50 792
Bâtiments				181 622		181 622
Installations générales et agencement	106 833	43 907	142 882			293 622
Installatiuons techniques, matériels et outillage	120 556	2 959	38 262	2 225	136 913	300 916
Matériel de transport	56 243					56 243
Matériel de bureau et informatique	12 222	1 818	8 182			22 222
Total	308 694	48 683	189 326	219 179	139 534	905 416

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	50	L	74 814	1 918		76 732
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	50	L	887 820	31 023		918 843
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			962 634	32 941		995 575
CORPORELLES	Terrains			111 003	24 008		135 011
	Constructions sur sol propre	50	L	19 022 163	869 299		19 891 462
	sur sol d'autrui	50	L	726	30		756
	instal. agencement aménagement	50	L	4 970 385	444 530		5 414 915
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 à 10	L	5 539 293	289 423		5 828 716
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	5 à 20	L				
	Matériel de transport	5	L	46 459			46 459
	Matériel de bureau, mobilier	3 à 5	L	1 815 031	144 290		1 959 320
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				31 505 059	1 771 580		33 276 639
TOTAL				32 467 693	1 804 521		34 272 214

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	62 025			62 025
	PROVISIONS REGLEMENTEES	62 025			62 025
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	304 357	234 394	394 357	144 394
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	472 640	159 963	464 633	167 970
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	776 997	394 357	858 990	312 364
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	114 078			114 078
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	9 176	21 061	8 256	21 982
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres	60 975	31 859	34 213	58 621
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	184 229	52 920	42 469	194 680
	TOTAL GENERAL	1 023 251	447 277	901 459	569 069
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			21 062	472 889	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Provisions

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	304 357	234 394	394 357		144 394
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	PROVISIONS POUR RISQUES	304 357	234 394	394 357		144 394
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres	472 640	159 963	464 633		167 970	
PROVISIONS POUR CHARGES	472 640	159 963	464 633		167 970	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	776 997	394 357	858 990		312 364	

Créances et dettes

ETAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	477 999	477 999	
Fournisseurs			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	2 028 085	2 028 085	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 384	1 384	
Sécurité sociale et autres org. sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
· Impôts sur les bénéfices ;			
· T.V.A	70 270	70 270	
· Autres impôts, taxes, versements et assimilés ;			
· Divers.			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	476 442	476 442	
Groupe et associés			
Charges constatées d'avance	841 043	841 043	
TOTAL GENERAL	3 895 223	3 895 223	-
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursement des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Créances et dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	Plus d'1 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	200 000	200 000		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
· A 1 an maximum ;	5 384	5 384		
· Plus d'un an.	15 407 734	1 210 447	4 756 536	9 440 751
Emprunts et dettes financières divers	1 381 900	37 389	1 248 966	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 371 456	1 371 456		
Personnel et comptes rattachés	1 937 052	1 937 052		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 177 442	2 177 442		
Etat et autres collectivités publiques :				
· Impôts sur les bénéfices ;	7 736	7 736		
· T.V.A	99	99		
· Obligations cautionnées ;				
· Autres impôts et taxes.	133 021	133 021		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	259 930	259 930		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	32 337	32 337		
TOTAL GENERAL	22 914 091	22 914 091	-	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice	16 893 641	16 893 641		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	17 746 567	17 746 567		
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations %
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients	997 618	807 450	190 169 23,55
Autres créances	516 810	1 727 012	(1 210 202) -70,07
TOTAL	1 514 429	2 534 462	(1 020 034) -40,25

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	97 947	101 936	(3 990)	-3,91
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	205 880	367 637	(161 757)	-44,00
Dettes fiscales et sociales	2 784 353	2 584 934	199 419	7,71
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	19 184	14 526	4 658	32,07
TOTAL	3 107 364	3 069 033	38 331	1,25

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			841 043
Charges d'exploitation		841 043	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			841 043

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			32 337
Produits d'exploitation		32 337	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			32 337

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/20	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/20
Fonds propres sans droit de reprise	1 328 271		2 354		1 330 625
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	2 315 818	(92 557)	648 293	286 584	2 584 970
Autres réserves					
Report à nouveau	1 861 469	(73 305)	(304 668)		1 483 496
Report à nouveau sous ctrl de tiers financeurs	(35 916)	73 305	(73 539)		(36 151)
Excédent ou déficit de l'exercice	(92 557)	92 557	168 234		168 234
Situation nette	5 377 085		440 674	286 584	5 531 175
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	5 240 208		9 167 915	9 305 048	5 103 076
Provisions réglementées	62 025				62 025
TOTAL	10 679 318		9 608 590	9 591 632	10 696 276

Variation des subventions d'investissement

Libellé	A l'ouverture au 31/12/2024	Augmentation	Reprise	A la clôture au 31/12/2025
Subvention Hôpital Numérique	7 937		2 646	5 291
Subvention CNDP Plateforme Sportive	7 868		1 855	6 013
Provision/renouvellement des immos	59 095		4 712	54 383
Subv Invest Dpt/Réha Tour	109 943		6 724	103 219
Subv Invest Dpt/Désordres Fam R	309 723		-	309 723
Subv Invest FIMS ARS	43 047		5 381	37 666
Subv Invest Dpt / Coworking	147 487		11 656	135 831
ARS Soutien Invest Quot Pann Photovol	11 379	22 718	8 023	26 074
13100080 ARS Hop en	-	11 521	-	11 521
Subv / Ferme des Ailleurs	2 802 000		87 647	2 714 353
Subv / Ferme des Ailleurs Prairie	35 000	48 394	-	83 394
Subv ADEME / Géothermie	69 985		-	69 985
Subventions LFSEP	14 178		-	14 178
Provision/travaux extension HDJ	92 363		6 597	85 766
Provision/investissements	6 322		1 580	4 741
Provision/travaux rééducation	9 074		2 269	6 806
Provision/travaux commun	-		140	- 140
Provision/travaux complém réhabilit	652		-	652
Provision/domo chambres ars 2009/10	152 831		3 697	149 133
Réserve/mat.éducatif aj 2008	14 282		-	14 282
Provision invest. RSA résultat 2009	14 961		-	14 961
Provision ARS Lomme	90 699		4 774	85 925
Subvention travaux réhab. foyer	129 257		8 439	120 819
Subvention CG Nord/activité chorale	207		-	207
Subvention CG Nord/constru fam Lomm	464 444		29 333	435 111
Subvention équip./extension rééduc	542 266		23 297	518 970
Subvention équip./réhabil.balnéo	64 009		10 995	53 014
Subvention équip./vidéo confér asso	30		-	30
Subvention Aménagement Salle Poly	41 170		-	41 170
Total	5 240 208	82 633	219 766	5 103 075

Tableau des fonds dédiés

	A l'ouverture 31/12/2024	Reports	Utilisation	A la clôture 31/12/2025
Développement des pratiques	25 876	-	9 947	15 930
Développement des pratiques-équip.	3 571	-	2 425	1 146
Développement du numérique	186 217	5 000	51 354	139 863
Ferme	627 533	17 000	23 740	620 793
Prévention	34 707	18 236	10 844	42 099
QVT	279 883	30 500	91 874	218 509
Soutien aux aidants	4 815	-	3 629	1 186
Désordres FAM	119 040	29 760	-	148 800
Autres	10 608	-	-	10 608
Subvention d'exploitation	1 292 251	100 496	193 813	1 198 934
Développement des pratiques	10 130	-	1 920	8 210
Développement des pratiques-équip.	168 574	-	61 162	107 413
Ferme	527 773	75 000	16 444	586 328
Prévention	5 473	-	3 190	2 283
Soutien aux aidants	256 419	29 192	31 896	253 714
Autres	170 829	-	137 667	33 162
Contributions financières autres organismes	1 139 199	104 192	252 280	991 111
Développement des pratiques	18 598	3 751	9 141	13 208
Ressources liées à la générosité du public	18 598	3 751	9 141	13 208
Total - Fonds dédiés	2 450 047	208 439	455 234	2 203 253

Produits d'exploitation par établissement

	Résidence Service	SMR	FAM	SAMSAH	SAAD	Accueil de Jour	Fiscal	Association	Global
Prestations de services	606 821	558 570	481 753	1 787	48 161	3 871	561 462	69 270	2 331 696
Concours publics et subventions d'exploitation	2 097 911	7 801 519	10 870 117	820 284	2 252 106	705 523	96 998	161 639	24 806 096
Reprises et transferts de charges	98 954	118 614	248 367	13 944	3 235	23 768	220	-	507 103
Utilisation des fonds dédiés	3 312	49 156	106 409	-	5 494	-	40 184	250 929	455 482
Autres produits	11 060	79 002	130 009	8 437	39 899	4 686	76 742	252 207	602 041
Total	2 818 058	8 606 861	11 836 655	844 451	2 348 895	737 848	775 606	734 044	28 702 418

Rémunérations des Dirigeants

31/12/2025

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

300 608

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers		7	
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		284	
	Cadres et ingénieurs		60	
	Autres catégories		78	
	TOTAL		429	

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Droit individuel à la Formation	
Engagements en matière de retraite	890 004
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés :	
TOTAL	890 004
Dont concernant :	
- Les dirigeants ; - Les filiales ; - Les participations ; - Les autres entreprises liées.	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	
Garantie du Département du Nord pour le remboursement d'un emprunt concernant le financement du terrain à Lomme	147 925
Garantie du Conseil Général du Nord pour le remboursement d'un emprunt concernant le financement de travaux de réhabilitation Foyer	647 903
Garantie du Conseil Général du Nord pour le remboursement d'un emprunt concernant le financement de travaux de réhabilitation Foyer	709 714
Garantie du Conseil Général du Nord pour le remboursement d'un emprunt concernant le financement de travaux de l'ADJ	1 919 108
Garantie de la Communauté d'Agglomération du Douaisis à hauteur de 50% d'un emprunt concernant le financement des investissements d'Arleux	1 934 528
Garantie de la Commune d'Arleux à hauteur de 50% d'un emprunt concernant le financement des investissements d'Arleux	1 934 528
Caution solidaire du Conseil Régional Nord Pas de Calais pour le remboursement d'un emprunt concernant le financement du centre de rééducation	1 023 439
Caution Conseil régional Nord pas de calais pour le remboursement de l'emprunt financement le centre de rééducation	606 240
Caution solidaire du Conseil Régional Nord Pas de Calais pour le remboursement d'un emprunt concernant le financement du centre de rééducation	2 182 485
Autres engagements reçus :	
TOTAL	11 105 870
Dont concernant :	
- Les dirigeants ; - Les filiales ; - Les participations ; - Les autres entreprises liées.	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagement retraite

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite des permanents s'élève à la clôture de l'exercice à 813 229 euros.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- Convention collective de l'hospitalisation privée à but non lucratif ;
- L'âge de départ à la retraite : 65 ans ;
- Le taux de rotation du personnel : 3% constant ;
- Le taux moyen d'augmentation des salaires : 2% constant ;
- Le taux d'actualisation retenu : 3,96 % ;
- Le taux moyen des charges sociales : 55%.

Informations générales

Contributions volontaires en nature

Les présents comptes reprennent les modalités d'inscriptions de contributions volontaires en nature aux comptes annuels des associations et fondations tel énoncé au niveau des méthodes comptables.

Les contributions volontaires en nature se décomposent de la manière suivante :

- 1 000 heures de bénévolat ;
- 11 880 € valorisation monétaire ;

Le bénévolat a fait l'objet d'une valorisation à hauteur de 11 880 € correspondant à 1 000 heures valorisées à 11,88 € de l'heure.

L'association ne bénéficie pas de mise à disposition gratuite de bâtiment.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
KPMG SA							
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	46 469	31 408	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	46 469	31 408	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)							
--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »